



Soutien à Vincent PAVAN, mathématicien & maître de conférences à l'Université d'Aix- Marseille

Nov 23, 2020 | Collectif Reinfocovid

Après le succès de l'opération de soutien portée à Louis Fouché en début de mois, nous sollicitons une nouvelle fois votre aide et votre attention, cette fois en soutien à Mr Vincent PAVAN.

Rappel des faits

Vincent PAVAN (mathématicien, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille) est suspendu autoritairement de ses enseignements dans l'attente d'une mesure disciplinaire. Il est convoqué le 3 décembre 2020 devant la commission d'instruction de l'Université d'Aix-Marseille pour le motif suivant :

« Attitude de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'établissement lié au refus d'appliquer les consignes communiquées et affichées par l'établissement dans le contexte sanitaire actuel et notamment son refus revendicatif du port du masque »

Le 9 septembre 2020, après en avoir informé sa hiérarchie, Vincent PAVAN a tenu son enseignement dans les conditions suivantes :

1. Il a retiré son masque ;
2. Il a proposé aux étudiants qui le souhaitent d'en faire autant ;
3. Il a proposé aux étudiants qui ne souhaitent pas participer à son cours dans ces conditions de quitter la salle sans qu'il ne leur en soit tenu grief.

Ce faisant, Vincent PAVAN faisait valoir son droit à l'indépendance – sous la seule condition d'objectivité et de tolérance – qui protège constitutionnellement le statut des enseignants-chercheurs, tels que le rappellent les articles du code de l'éducation

L-123-9, L-141-6, L-952-2.

Article L-123-9 : « À l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, les universités et les établissements d'enseignement supérieur doivent assurer les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle. »

Article L-141-6 : « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. »

Article L-952-2 : « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. »

Par son geste et par les conditions d'exercice de son enseignement qu'il mettait en place Vincent PAVAN ne faisait qu'exercer son droit le plus sacré d'exprimer son désaccord avec l'interprétation de l'épisode sanitaire donné par les autorités et de proposer aux étudiants une lecture critique et raisonnée de la situation en leur demandant d'exercer leur propre faculté de jugement.

Enseignants-chercheurs, nous avons besoin de vous !

Nous recherchons des enseignants-chercheurs confrontés à la même situation que Vincent Pavan, ou dans le même processus de réflexion quant aux consignes communiquées au sein de l'enseignement supérieur.

Contactez-nous à cette adresse pour
nous apporter votre
témoignage: *enseigner@reinfocovid.fr*

Et plus largement, nous avons besoin du soutien de tous pour la défense de la Liberté d'Expression

L'épisode rencontré par Vincent Pavan n'est qu'une illustration de plus de la dérive totalitaire qu'entraîne la gestion de la crise sanitaire dans notre pays. En tant qu'individus, nous avons des droits constitutionnels. Or, lorsque nous demandons leur application, ces droits les plus élémentaires nous sont refusés, remplacés par des directives et des consignes infondées.

Il nous appartient à tous aujourd'hui de nous lever pour faire valoir nos droits

Président de l'université : Monsieur Eric BERTON: eric.berton@univ-amu.fr

Présidente de la section disciplinaire: Madame Muriel GIACOPELLI:

m.giacopelli@univ-amu.fr

Directeur de Polytech'Marseille: Monsieur Romain Laffont: romain.laffont@univ-amu.fr

Pour tous ceux qui souhaitent soutenir Vincent PAVAN

Vous pouvez envoyer un mail aux 3 adresses ci-dessus. La bienveillance et la courtoisie sont de mise, nous cherchons avant tout le dialogue, pas la confrontation.

Expliquez simplement en quoi le respect du droit à la liberté d'expression est essentiel. Ou rappelez les articles du Code de l'Education défendus par Vincent Pavan (L-123-9, L-141-6, L-952-2). Enfin, faites ce qui vous semble le mieux. Si vous le souhaitez, mettez-nous en copie des emails envoyés: soutien@reinfocovid.fr

Merci !



Catégories

Articles récents

Soutien à Vincent PAVAN, mathématicien & maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

Le port du masque à nos enfants de 6-11 ans est-il justifié?

« QUESTIONNER – COMPRENDRE – AGIR »

Gestion de la pandémie: épidémiologie des eaux usées

Hauts les cœurs, bas les masques ! Retour critique pluriel sur Hold-Up